

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1937

18 septembre 2010

### SOMMAIRE

<b>ACOLIN Fund Management S.A.</b> .....	<b>92954</b>	<b>Groupe CNS S.A.</b> .....	<b>92957</b>
<b>Affini Asia Pacific II</b> .....	<b>92966</b>	<b>Gunnebo Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>92957</b>
<b>Anville Participation S.A.</b> .....	<b>92939</b>	<b>Habentia S.à r.l.</b> .....	<b>92961</b>
<b>Azurra S.A.</b> .....	<b>92955</b>	<b>Hamburg Investments S.A.</b> .....	<b>92961</b>
<b>C &amp; A Europe S.A.</b> .....	<b>92939</b>	<b>High Liquidity Investment Fund</b> .....	<b>92940</b>
<b>C &amp; A Europe S.A.</b> .....	<b>92939</b>	<b>HMD Investissements S.A.</b> .....	<b>92961</b>
<b>CDO SOL S.A.</b> .....	<b>92956</b>	<b>ID Holding S.A.</b> .....	<b>92965</b>
<b>Comifar Holding S.A.</b> .....	<b>92940</b>	<b>IFICOM Financial Company S.A.</b> .....	<b>92932</b>
<b>Concordia Holding (LUX)</b> .....	<b>92962</b>	<b>Immobilière Feidt &amp; Thill S.A.</b> .....	<b>92965</b>
<b>Creditum LBO S.C.A.</b> .....	<b>92941</b>	<b>Immobilière Johnny Maréchal</b> .....	<b>92965</b>
<b>Creos Luxembourg S.A.</b> .....	<b>92958</b>	<b>Immobilière Napoléon</b> .....	<b>92966</b>
<b>Diomede S.A.</b> .....	<b>92940</b>	<b>Immo Sebastiani S.à r.l.</b> .....	<b>92962</b>
<b>Emerald First Layer "C" SA</b> .....	<b>92941</b>	<b>ING RE NPF Soparfi A S.à r.l.</b> .....	<b>92930</b>
<b>EREF International 1 S.à r.l.</b> .....	<b>92939</b>	<b>ING RE NPF Soparfi A S.à r.l.</b> .....	<b>92970</b>
<b>Exobois</b> .....	<b>92953</b>	<b>ING RE NPF Soparfi B S.à r.l.</b> .....	<b>92970</b>
<b>Fincon Financial Consultancy S.à r.l.</b> .....	<b>92976</b>	<b>Innovation et Développement S.à r.l.</b> ....	<b>92962</b>
<b>Finpat S.A.</b> .....	<b>92953</b>	<b>Innovation et Développement S.à r.l.</b> ....	<b>92962</b>
<b>Fix S.A.</b> .....	<b>92953</b>	<b>Intermaritime S.A.</b> .....	<b>92970</b>
<b>Fly Invest S.A.</b> .....	<b>92953</b>	<b>International Business Consultancy (BeNe- Lux) S.A.</b> .....	<b>92963</b>
<b>Fonsicar Managers S.à r.l.</b> .....	<b>92941</b>	<b>International Sailing Boats Holdco S. à r.l.</b> .....	<b>92963</b>
<b>Forteresse S.A.</b> .....	<b>92954</b>	<b>J.S.E. Immobilière sàrl</b> .....	<b>92965</b>
<b>FRM Participations S.A.</b> .....	<b>92954</b>	<b>Kirchberg Consulting S.A.</b> .....	<b>92971</b>
<b>Future Development International S.A.</b> .....	<b>92954</b>	<b>Kirchberg Consulting S.A.</b> .....	<b>92971</b>
<b>Gamma III S.C.A., Sicar</b> .....	<b>92955</b>	<b>Landry Holding S.A.</b> .....	<b>92963</b>
<b>GAM S.A. General Asset Management S.A.</b> .....	<b>92956</b>	<b>Landry S.A.</b> .....	<b>92963</b>
<b>GAM S.A. General Asset Management S.A.</b> .....	<b>92955</b>	<b>Lanett Investment Group S.A.</b> .....	<b>92970</b>
<b>GEAF International 1 S.à r.l.</b> .....	<b>92939</b>	<b>LexLux2 S.à r.l.</b> .....	<b>92975</b>
<b>Gefcor S.A.</b> .....	<b>92956</b>	<b>Linea Grazia</b> .....	<b>92975</b>
<b>Gesin S.A.</b> .....	<b>92956</b>	<b>Link Multiple S.à r.l.</b> .....	<b>92976</b>
<b>Gloval Solar Participations S.à r.l.</b> .....	<b>92941</b>	<b>Link Multiple S.à r.l.</b> .....	<b>92975</b>
<b>Glycine S.A., SPF</b> .....	<b>92975</b>	<b>Luris S.à.r.l.</b> .....	<b>92976</b>
<b>G.O. IB - Luxembourg One S.à r.l.</b> .....	<b>92955</b>	<b>Lux-Diffusion</b> .....	<b>92976</b>
<b>Grayson Investment Group S.A.</b> .....	<b>92961</b>	<b>School 1 S.à r.l.</b> .....	<b>92971</b>
		<b>Spring Multiple S.à r.l.</b> .....	<b>92976</b>

**ING RE NPF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.900,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.079.

In the year two thousand and ten, on the twentieth of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

ING RE NPF Soparfi B S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg, number B 120.084, duly represented by its manager IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, here represented by Raymond THILL, employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 13<sup>th</sup>, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "ING RE NPF Soparfi A S.à r.l.", a limited liability corporation with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, on September 21<sup>st</sup>, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2155 dated November 17<sup>th</sup>, 2006. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on December 21<sup>st</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 449 dated February 21<sup>st</sup>, 2008.

The capital of the company is fixed twelve thousand and eight hundred euro (12.800.-EUR) represented by one hundred twenty-eight (128) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of one hundred euro (100.-EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand and eight hundred euro (12.800.EUR) to twelve thousand and nine hundred euro (12.900.-EUR), by issuing one (1) new part with a par value of one hundred euro (100.EUR), having the same rights and obligations as the existing parts.

*Subscription and Liberation*

The appearing sole partner "ING RE NPF Soparfi B S.à r.l." declares to subscribe the one (1) new part and to pay it up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.-EUR), together with a total issue premium of nine hundred sixty-nine thousand four hundred euro (969.400.-EUR) so that the amount of nine hundred sixty-nine thousand five hundred euro (969.500.-EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand and nine hundred euro (12.900.-EUR) represented by one hundred twenty-nine (129) parts of a par value of one hundred euro (100.-EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française**

L'an deux mille dix, le vingt juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

ING RE NPF Soparfi B S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120.084, dûment représentée par son gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, employé, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING RE NPF Soparfi A S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2155 du 17 novembre 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 449 du 21 février 2008.

Le capital social de la société est fixé à douze mille huit cents euros (12.800.-EUR) représenté par cent vingt-huit (128) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent euros (100.-EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille huit cents euros (12.800.-EUR) à douze mille neuf cents euros (12.900.-EUR), par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et Libération*

Et à l'instant, la (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) et entièrement libérée en espèces a été souscrite par l'associé «ING RE NPF Soparfi B S.à r.l.», ensemble avec une prime d'émission totale de neuf cent soixante-neuf mille quatre cents euros (969.400.-EUR) de sorte que le montant de neuf cent soixante-neuf mille cinq cents euros (969.500.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille neuf cents euros (12.900.-EUR) représenté par cent vingt-neuf (129) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.”

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2010. LAC/2010/32511. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100743/104.

(100113342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

**IFICOM Financial Company S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 389.830,11.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 154.548.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-huitième jour de juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société IFICOM Financial Company S.A., une société constituée le 21 mars 1980 et organisée selon les lois de la République de Panama (ci-après le Panama), enregistrée auprès de la section commerciale du Registre Public de Panama (Registro Publico de Panama), Ficha 52776, Rollo 3606, Imagen 197, (la Société),

A COMPARU:

Pierre Frédéric BUHLER, notaire public, résidant professionnellement 5, rue Pedro Meylan, Genève, Suisse

Ici représenté par Aurélien FAVIER, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 21 juillet 2010,

(L'Actionnaire),

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec l'acte auprès des administrations compétentes.

L'Assemblée est présidée par M. Moïse DARGAA, consultant, demeurant à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme Secrétaire Me Aurélien FAVIER, avocat, demeurant à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Me David LOUIS, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg (le Scrutateur, et collectivement avec le Président et le Secrétaire, le Bureau).

Le Bureau étant constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Toutes les actions représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour;

II. Par une résolution valablement adoptée par les actionnaires de la Société au Panama le 22 juillet 2010, conformément aux dispositions des statuts de la Société, la Société a décidé de transférer son siège social, son administration centrale et son siège de direction effective de Panama-City, Panama, à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg (ci-après le Luxembourg) avec effet à la date du présent acte, sans dissolution de la Société et avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit panaméen afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies; une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, de l'administration centrale et du siège de direction effective de la Société de Panama-City, Panama, à Luxembourg-Ville avec effet à la date du présent acte, sans dissolution de la Société et avec continuation de sa personnalité juridique;

2. Modification de la dénomination sociale de la Société; adoption par la Société de la forme légale d'une société anonyme sous la dénomination sociale "IFICOM Financial Company S.A." et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, de l'administration centrale et du siège de direction effective de la Société à Luxembourg;

3. Approbation du bilan d'ouverture de la Société en date du 22 juillet 2010;

4. Lecture du rapport du réviseur d'entreprises en date du 23 juillet 2010;

5. Détermination du capital social de la Société et de la valeur nominale des actions;

6. Refonte complète des statuts de la Société pour les mettre en conformité avec les lois et règlements applicables au Luxembourg;

7. Acceptation de la démission de M. Jean Marc JORAND, Mme Mélodie JORAND et Mme Corinne JORAND en tant qu'administrateurs de la Société, vote de décharge et nomination de M. Jean-Marc JORAND en sa qualité de représentant permanent de la société «ERDEBE S.A.» (ayant qualité d'administrateur), Moïse DARGAA et Fabrice BONISCHO en tant qu'administrateurs pour une durée de 6 ans;

8. Nomination d'un commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans;

9. Etablissement du siège social, de l'administration centrale et du siège de direction effective de la Société au 40 rue du Curé, L1368 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

10. Divers.

Ces faits étant exposés et reconnus comme vrais par l'Assemblée, l'Assemblée dûment représentée, décide à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social, l'administration centrale et le siège de direction effective de la Société de Panama-City, Panama, à Luxembourg-Ville, Luxembourg avec effet à la date du présent acte, sans dissolution de la Société et avec continuation de sa personnalité juridique. L'Assemblée déclare en outre que toutes les formalités requises selon les lois et règlements applicables au Panama afin de donner effet à un tel transfert, ont été dûment remplies.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide que la Société adopte la forme d'une société anonyme sous le nom «IFICOM Financial Company S.A.», accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à la date du présent acte, soumise aux lois et règlements applicables au Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée approuve le bilan d'ouverture de la Société daté du 22 juillet 2010, dont une copie restera annexée au présent acte.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte et, dans la mesure applicable, approuve le rapport établi par FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., ayant son siège social à 7, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg en date du 23 juillet 2010, dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie à savoir cent (100) actions sans désignation de valeur nominale représentant un capital social de trois cent quatre-vingt neuf mille huit cent trente euros onze cents (389.830,11 EUR).».

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de fixer le capital social de la Société à trois cent quatre-vingt neuf mille huit cent trente euros et onze cents (389.830,11 EUR) représenté par cent (100) actions sans valeur nominale, toutes souscrites et partiellement libérées.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier complètement et d'adapter les statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois et règlements applicables au Luxembourg.

Les statuts de la Société seront désormais rédigés comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constaté entre les actionnaires actuels et tous ceux qui deviendraient propriétaires des actions de la société (les Actionnaires), l'existence d'une société sous forme de société anonyme sous la dénomination de "IFICOM Financial Company S.A." (la Société).

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront faites et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes de la Société ou par l'une des personnes chargées de la gestion journalière de la Société.

Des filiales ou autres bureaux de la Société peuvent être établis au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger par résolution de l'Assemblée Générale..

**Art. 3.** La Société existe pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'objet de la Société est l'acquisition de participations à Luxembourg ou à l'étranger, dans toute sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations.

La Société peut en particulier acquérir par souscription, acquisition et échange ou de toute autre manière que ce soit, toutes actions, valeurs mobilières, obligations, bons, certificats de dépôt ou tous autres titres de créance et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle peut participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut de plus investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autre droit de propriété intellectuelle de toute nature et origine que ce soit.

La Société peut emprunter de toutes les manières qu'il soit. La Société peut émettre, sous offre privée, des actions, obligations et autres titres représentant des dettes ou des créances. La Société peut prêter des fonds, y inclus le principal de tous emprunts et/ou de toutes émissions de titres de créance à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et constituer des sûretés en faveur de tiers, afin de garantir ses obligations, ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut de plus gager, céder, grever ou constituer toutes autres sûretés sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut aussi procéder à l'acquisition, la gestion, l'administration, la promotion, le développement, l'exploitation, et la mise en valeur de biens immobiliers (directement ou indirectement) par location, vente, crédit-bail, échange et de toute autre manière, ainsi que l'exercice de toutes activités accessoires, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles à la réalisation effective de l'objet social.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet présenté.

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TROIS CENT QUATRE-VINGT NEUF MILLE HUIT CENT TRENTE EUROS ET ONZE CENTS (389.830,11 EUR) représenté par CENT (100) actions au porteur sans valeur nominale (les Actions).

Les Actions peuvent être créées en titre unitaire ou en certificat représentatif de plusieurs Actions.

Des fractions d'Action pourront être émises jusqu'à hauteur de 3 (trois) décimales et conféreront des droits proportionnels à la fraction d'Action qu'elle représente, cependant elles ne conféreront pas de droit de vote tant que leur nombre n'est pas suffisant pour constituer une Action entière, auquel cas elles donnent droit à une voix.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux Actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les Actions anciennes.

Les Actions sont au porteur. Une cession d'Action(s) s'opère par la tradition matérielle de(des) l'Action(s).

La Société pourra procéder au rachat de ses propres Actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi).

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs Actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces Actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces Actions à l'égard de la Société.

En l'absence de désignation d'un tel mandataire, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette ou ces Actions.

La cession des Actions de la Société est soumise aux conditions suivantes:

### **5.1. Généralités**

Par cession, il y a lieu d'entendre:

- a) tout transfert de propriété, y compris l'apport en société ou la donation, autre que par voie de succession;
- b) toute transmission à la suite de dissolution et liquidation d'une société, d'apport en société, de fusion, de scission;
- c) toute cession d'une branche d'activité;
- d) tout démembrement du titre sous quelque forme que ce soit.

### **5.2. Cession intra-groupe**

Chaque Actionnaire est libre de faire apport à titre pur et simple mais uniquement de la totalité de ses Actions à une société faisant partie de son propre groupe (étant entendu que les Actionnaires entendent par là toute société dans laquelle l'Actionnaire cédant détient au moins, directement, 95% des actions représentant la pleine propriété et 95% des droits de vote) ou de faire donation à ses héritiers légaux également de la totalité de ses Actions moyennant notification préalable (la Notification), minimum 30 jours avant la date présumée de l'apport ou de la donation, adressée à tous les autres Actionnaires. Ainsi, toute cession à titre onéreux des Actions par un Actionnaire, même à une société faisant partie de son propre groupe, devra faire l'objet de la procédure visée à l'article 5-3 ci après.

Cette Notification reprendra comme informations minimales: le nombre d'Actions faisant l'objet de l'apport ou de la donation, l'identité du ou des éventuels bénéficiaires de l'apport ou de la donation et la valeur de l'apport ou de la donation.

Tout apport ou donation intervenue en violation des dispositions précédentes sera inopposable à la Société.

De plus, en cas d'apport par un Actionnaire à une société faisant partie de son propre groupe (Société du Groupe), l'apporteur s'oblige à garder le contrôle dans des proportions identiques à celles prévalant au jour de l'apport. Au vu du respect de cette obligation, le contrat d'apport devra comprendre la clause suivante: «toute modification du contrôle de la société bénéficiaire de l'apport par tout moyen, cession ou donation des actions de la Société du Groupe, augmentation de capital de la Société du Groupe ayant pour effet de réduire la participation directe ou indirecte de l'Actionnaire à moins de 95% du capital de la Société du Groupe entraînera automatiquement l'obligation pour l'Actionnaire de proposer aux autres Actionnaires, à leur choix, soit l'achat des Actions, soit l'achat des actions de la Société du Groupe.

Ainsi, dans l'hypothèse où un Actionnaire ayant apporté ses Actions à une Société du Groupe telle que définie ci-avant, souhaite céder ou faire donation de tout ou partie des actions de cette Société du Groupe à un tiers ou ouvrir le capital de la Société du Groupe à des tiers, ces derniers visant toute personne à l'exception des enfants héritiers de l'Actionnaire, dans des conditions telles que sa participation, directe ou indirecte, dans cette Société du Groupe viendrait à être inférieure à 95% des actions représentant la pleine propriété et à 95% des droits de vote, il devra proposer aux autres Actionnaires qui auront seuls le choix, soit de racheter les Actions détenues par la Société du Groupe, soit de racheter les actions de la Société du Groupe.

Pour l'application des dispositions précédentes, la proposition de rachat soit des Actions, soit des actions de la Société du Groupe se fera selon la procédure retenue pour les cessions à un tiers, telles que prévues à l'article 5-3 ci après, complétées des dispositions suivantes.

Dans tous les cas de cession ou donation des actions de la Société du groupe ou d'augmentation de capital de la société faisant partie du groupe, l'Actionnaire devra obtenir du tiers, en cas de cession, ou de la Société du groupe en cas d'augmentation de capital, ou établir lui-même en cas de donation, un document (le Document) faisant apparaître:

- en cas de cession des actions de la Société du Groupe, le prix offert, décomposé de façon à faire apparaître la valeur attribuée aux Actions et la valeur attribuée aux autres actifs de la Société du Groupe,
- en cas de donation des actions de la Société du Groupe ou d'augmentation de capital de la Société du Groupe, la valeur respective retenue des Actions et des autres actifs de la société du Groupe pour les besoins de l'évaluation des actions de la Société du Groupe.

S'agissant du choix exercé de rachat des Actions, le prix de rachat des Actions sera égal au seul choix des Actionnaires, soit à la valeur des Actions retenue pour la réalisation de l'apport initial fait par l'Actionnaire des Actions à la Société du Groupe, réévaluée par application du taux d'intérêt légal applicable au Luxembourg soit à la valeur attribuée aux Actions dans le Document, sous réserve du recours à une procédure d'experts qui sera régie par les mêmes dispositions que celles prévues à l'article 5-3 ci après.

S'agissant du choix exercé de rachat des actions de la Société du Groupe, le prix de rachat sera égal à la valeur attribuée aux actions en cas de cession ou donation des actions de la Société du Groupe, ou d'augmentation de capital de cette société, sous réserve du recours à une procédure d'experts qui sera régie par les mêmes dispositions que celles prévues à l'article 5-3 ci après.

Le ou les Actionnaires pourront ainsi toujours recourir à la procédure d'experts prévue à l'article 5-3 ci après lorsqu'ils estimeront soit que le prix des Actions, soit que le prix des autres actifs ne correspond pas à la valeur économique réelle des Actions ou des autres actifs, pour l'exercice de leur choix d'acquérir, soit les Actions, soit les actions de la Société du Groupe.

### 5.3. Cession à un tiers - droit de préemption

Tout Actionnaire désireux de se défaire de sa participation entamera en priorité des négociations avec le ou les autres Actionnaires en vue de lui/leur proposer l'acquisition de ses Actions.

A cette fin, il lui/leur notifiera, au minimum 60 jours avant la date présumée de la cession, une offre ferme comportant l'indication de l'identité du ou des cessionnaires pressentis, du prix offert par le cessionnaire, le nombre de titres à céder et, le cas échéant, les autres termes et conditions de la cession proposée. Toute cession intervenue en violation des dispositions précédentes sera inopposable à la Société. Les Actionnaires entameront immédiatement des négociations à ce sujet. L'Actionnaire autre que le cédant aura en tout état de cause le droit de préempter aux mêmes conditions que le tiers ainsi que le pouvoir d'acquitter le prix de la cession sur une durée maximale de 20 ans majoré des intérêts et agios y afférents calculés au taux légal en vigueur.

Dans le cas où plusieurs Actionnaires autre que le cédant, souhaiteraient acquérir les Actions, chacun des Actionnaires aura le droit d'acquérir les Actions dans la proportion de ses droits sur ceux des autres Actionnaires acquéreurs.

S'agissant du prix des Actions, les Actionnaires avant de faire connaître leur choix d'acquérir le cas échéant les Actions, pourront, lorsqu'ils estimeront que le prix proposé par le cessionnaire pressenti ne correspondra pas à la valeur économique réelle des Actions demander à ce que la valeur des Actions soit définie par un collège d'experts indépendants.

Lorsque le prix fixé par le collège sera supérieur au prix de l'offre, c'est le prix de l'offre qui sera retenu.

Lorsque le prix fixé par le collège sera inférieur au prix de l'offre, c'est le prix fixé par le collège qui sera retenu et s'imposera à l'Actionnaire désireux de céder sa participation.

Pour la composition du collège d'expert, l'actionnaire désireux de céder sa participation désignera un expert de son choix.

Le ou les autres Actionnaires désigneront un expert de leur choix.

Les deux experts désignés désigneront un troisième expert de leur choix.

Le collège d'expert devra faire connaître son estimation de la valeur des Actions dans un délai de deux mois à compter de leur saisine.

En cas de désaccord ou d'impossibilité pour le collège de fixer une valeur, les Actionnaires pourront saisir le Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale de Luxembourg Ville (le Tribunal) afin de faire fixer le prix des Actions.

Lorsque le prix fixé par le Tribunal sera supérieur au prix de l'offre, c'est le prix de l'offre qui sera retenu.

Lorsque le prix fixé par le Tribunal sera inférieur au prix de l'offre, c'est le prix fixé par le Tribunal qui sera retenu et s'imposera à l'Actionnaire désireux de céder sa participation.

A défaut pour les Actionnaires d'avoir abouti, dans un délai de trois (3) mois à dater de la notification de l'offre, porté à six (6) mois en cas de recours à un collège d'expert ou au Tribunal de Commerce de Luxembourg Ville, à un accord sur les modalités de la cession, le candidat cédant sera libre de céder ses Actions à un tiers selon les conditions suivantes:

- (i) que la cession intervienne dans les trois (3) mois de la notification,
- (ii) qu'elle ne soit pas conclue à des conditions plus favorables s'agissant notamment du prix des Actions, que celles renseignées dans la notification,
- (iii) qu'elle porte sur le même nombre de titres,
- (iv) le cessionnaire devra, le cas échéant, se conformer aux obligations extrastatutaires existantes entre les Actionnaires.

#### 5.4. Cession à un tiers - droit de suite

Dans un délai de 3 semaines à dater de la notification par le candidat cédant de l'offre d'achat du candidat acquéreur aux autres Actionnaires, ces derniers pourront également notifier, par courrier recommandé, au candidat cessionnaire leur volonté que les Actions qu'ils détiennent soient acquises aux conditions mentionnées dans la notification et dans les mêmes délais notamment de paiement du prix des actions.

Chacun des Actionnaires s'interdit de céder tout ou partie de ses Actions, si l'acquéreur n'acquiert pas simultanément, aux mêmes conditions, les Actions qui auraient dû être acquises en vertu de la procédure décrite au présent point.

Toute cession intervenue en violation des dispositions précédentes sera inopposable à la Société.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration compte trois membres au moins, Actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour un terme qui ne peut excéder six ans. L'Assemblée Générale pourra révoquer les administrateurs à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixées par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale est seule compétente pour pourvoir à son remplacement, le Conseil d'Administration devant alors convoquer dans les plus brefs délais l'Assemblée Générale.

Les administrateurs pourront seulement, dans l'attente de la nomination par l'Assemblée Générale d'un nouvel administrateur, désigner temporairement un administrateur provisoire.

Dans cette circonstance particulière et à l'exception des simples décisions de gestion courante, le Conseil d'Administration aura comme seule prérogative de convoquer l'Assemblée Générale aux fins de nomination du nouvel administrateur.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

L'Assemblée Générale désignera le président du Conseil d'administration. Celui-ci a voix prépondérante en cas de partage des voix. En cas d'empêchement, un administrateur sera désigné par le président empêché.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation de son président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres dont le président est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration doivent être prises à l'unanimité des membres présents ou représentés.

En cas d'urgence, les décisions du Conseil d'Administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire signée par tous les administrateurs, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à

cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le Conseil d'Administration peut déléguer par décision unanime des trois administrateurs tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, Actionnaires ou non (le(s) Administrateur(s)-délégué(s)). Une telle délégation est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Exceptionnellement, le ou les premier(s) Administrateur(s)-délégué(s) de la Société sera ou seront nommés par l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra après la constitution de la Société.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil d'Administration et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux Actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi et les statuts à l'Assemblée Générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 9.** La Société ne se trouve valablement engagée que par la signature conjointe du président et des deux administrateurs.

**Art. 10.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par les lois et règlements applicables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. A titre exceptionnel, le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2010.

**Art. 12.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout Actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, Actionnaire ou non.

Chaque Action donne droit à une voix.

**Art. 13.** L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

En particulier, les actes suivants ne peuvent être réalisés par le Conseil d'Administration qu'avec l'accord préalable de l'Assemblée Générale:

- toute décision d'acquisition d'actif pour un montant supérieur à EUR 500,000;
- toute décision de cession d'actifs propriété de la Société ou d'une de ses filiales pour un montant supérieur à EUR 500,000; et
- toute opération visant à donner des sûretés réelles sur les titres de participation et/ou les biens immobiliers propriété de la Société ou de ses filiales.

Sauf dans les cas où la Loi en décide autrement, les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

L'Assemblée Générale extraordinaire se réunit et délibère dans les conditions prévues par la Loi.

Lorsque le nombre des Actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

**Art. 14.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, à l'augmentation du capital social par incorporation de tout ou partie de ce bénéfice et distribution d'Actions gratuites aux Actionnaires au prorata de leur participation, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi d'avril à 18 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations, et pour la première fois en 2011.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs actuels de la Société, à savoir:

- JORAND Jean-Marc, gestionnaire, né le 25 mars 1959 à Billens, Fribourg, résidant professionnellement 4, rue de la Rôtisserie, 1204 Genève;

- JORAND Corinne, comptable, né le 24 octobre 1958 à Genève, résidant professionnellement 4, rue de la Rôtisserie, 1204 Genève; et

- JORAND Mélodie, comptable, né le 3 août 1978 à Genève, résidant professionnellement 4, rue de la Rôtisserie, 1204 Genève.

L'Assemblée par vote spécial décide d'accorder à chacune des personnes précitées pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat d'administrateur de la Société.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes, avec effet immédiat, comme administrateurs de la Société:

- «ERDEBE S.A.», société de droit suisse, dont le siège social est à CH-1206 Genève, 7, rue de l'Athénée, inscrite au Registre du Commerce Suisse sous le numéro CH-660-2334009-1, qui conformément à l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, a désigné pour l'exécution de cette mission son représentant permanent JORAND Jean-Marc, gestionnaire, né le 25 mars 1959 à Billens, Fribourg, résidant professionnellement 4, rue de la rôtisserie, 1204 Genève, laquelle est également nommée Président du Conseil d'Administration.

- DARGAA Moyse, consultant, né le 1 septembre 1970 à Liège, résidant professionnellement Route d'Esch 7, L-1470 Luxembourg; et

- BONISCHO Fabrice, employé privé, né le 17 mars 1968 à Thionville, résidant au 29 boulevard Schuman, L-8340 Olm.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2016.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Fiduciaire Internationale S.A., ayant son siège social au 7; Route d'Esch 7, L-1470 Luxembourg comme commissaire de la Société pour un mandat expirant à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2016.

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée décide d'établir le siège social, l'administration centrale et le siège de direction effective de la Société au 40, rue du Curé, L-1368 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.Dargaa, A.Favier, D.Louis, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9193. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103714/382.

(100116612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

**GEAF International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EREF International 1 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 4.269.450,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 117.205.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 8 juillet 2010 au siège social que:  
Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Wayne Wing Fai WOO, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD, Angleterre.

A été élu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2010:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2010101672/0.

(100114354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Anville Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 59.967.

—  
Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100595/10.

(100113719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**C & A Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 91.884.

—  
Les comptes annuels au 28/02/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100614/10.

(100113649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**C & A Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 91.884.

—  
Les comptes annuels au 28/02/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100615/10.

(100113650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**High Liquidity Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 148.418.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 11 juin 2010 au siège social que: Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Président du Conseil;
- Henri GRISIUS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;
- Carl BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Alcide de Gasperilaan, B-1804 Vilvoorde.

A été réélu comme Réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2010:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2010101688/24.

(100114397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Comifar Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 76.345.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 juillet 2010*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- Monsieur Marko Thorsten Albert GRÜNEWALD, administrateur, demeurant au 49, Mühlenstrasse D - 55559 Bretzenheim, Président;
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- EWA REVISION S.A., société anonyme, 45, avenue J.F. Kennedy, L - 9053 Ettelbrück.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010101527/21.

(100114313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Diomede S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 143.493.

—  
Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100643/10.

(100113720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Creditum LBO S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2010100624/13.

(100113679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

**Emerald First Layer "C" SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 80.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100657/10.

(100113689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

**Fonsicar Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 114.726.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FONSICAR MANAGERS Sàrl  
Société à responsabilité limitée  
Signatures

Référence de publication: 2010100682/12.

(100113680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

**Gloval Solar Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.775.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of July.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GSF Capital Pte. Ltd, a company incorporated and existing under the laws of Singapore, having its registered office at 20m, Cecil Street Equity Plaza 14 - 01, Singapore – 049705, registered with the Companies As (Cap 50) under registration number 200715618k,

duly represented by Me Richard LEDAIN SANTIAGO, maître en droit, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 July 2010.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which he wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

## **A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of “Global Solar Participations S.à r.l.” (the “Company”).

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 3. Purpose.**

3.1 The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company’s registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company’s registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

## **B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares**

### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder’s right in the Company’s assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company’s share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company’s dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

#### **Art. 7. Register of shareholders.**

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

#### **Art. 8. Ownership and Transfer of shares.**

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

### **C. General meeting of shareholders**

#### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

#### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

**Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.**

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

**Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.**

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

## D. Management

**Art. 14. Powers of the board of managers.**

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 15. Composition of the board of managers.** The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

**Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.**

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

**Art. 17. Convening meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

**Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.**

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.**

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

**Art. 20. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

## E. Supervision

### Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

## F. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 22. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first (1<sup>st</sup>) January of each year and shall terminate on thirty-first (31<sup>st</sup>) December of the same year.

### Art. 23 Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

### Art. 24. Interim dividends.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

## G. Liquidation

**Art. 25. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

## H. Governing law

**Art. 26. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

### *Transitional provisions*

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on thirty-first (31<sup>st</sup>) December 2010.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year in compliance with the legal requirements.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, GSF Capital Pte. Ltd, aforementioned, declares to subscribe to the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand euro (EUR 1,000).

#### *General meeting of shareholders*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at one (1).
2. The following person is appointed as manager of the Company for an undefined period:  
- Mr. Javier Romero, Managing Director, born on 19 April 1973 in Malaga/Spain, having his professional address at Room 5810-5811, Plaza 66, 1266 Nanjing Road (West), 200040 Shanghai, China.
3. The address of the Company's registered office is set at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trentième jour du mois de juillet.

Par-devant le soussigné Maître Gérard LECUIT, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GSF Capital Pte. Ltd, une société constituée et existante sous les lois de Singapour, ayant son siège social à 20m, Cecil Street Equity Plaza 14 - 01, Singapour – 049705, inscrite au Companies Ac (Cap 50) sous le numéro d'inscription 200715618k,

dûment représentée par Me Richard LEDAIN SANTIAGO, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 juillet 2010.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

#### **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Global Solar Participations S.à r.l.» (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

### 3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et - accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

### **Art. 7. Registre des associés.**

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

### **Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.**

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

### **C. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.**

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique“.

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

#### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.**

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.**

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

#### **Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.**

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

### **D. Gestion**

#### **Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.**

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme „gérant unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique“.

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 15. Composition du conseil de gérance.** Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

#### **Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.**

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

#### **Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil

de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

#### **Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.**

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

**Art. 20. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

### **E. Surveillance de la société**

#### **Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.**

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes

annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

## F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

### Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

### Art. 24. Dividendes intérimaires.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

## G. Liquidation

**Art. 25 Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

## H. Loi applicable

**Art. 26. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un (31) décembre 2010.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société, en respect des conditions prévues par la loi.

### *Souscription et Paiement*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés par la partie comparante, GSF Capital Pte. Ltd, susnommée, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000).

### *Assemblée générale des associés*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes.

1. Le nombre de gérant a été fixé à un (1).

2. La personne suivante a été nommée gérant de la Société pour une période indéterminée:

- M. Javier Romero, né le 19 avril 1973 à Malaga (Espagne), ayant son adresse professionnelle à Room 5810-5811, Plaza 66, 1266 Nanjing Road (West), 200040 Shanghai, Chine.

3. L'adresse du siège social de la Société est fixée au L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. LEDAIN SANTIAGO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 4 août 2010. Relation: LAC/2010/34732. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010108596/636.

(100123089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

---

**Finpat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 59.929.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°59142 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010100693/10.

(100113331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Fix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.566.

---

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100694/10.

(100113553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Fly Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 61.406.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010100695/9.

(100113889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Exobois, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 31.486.

---

Société anonyme constituée originellement sous la dénomination de "EXOBOIS" suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 1<sup>er</sup> août 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 22 du 19 janvier 1990; statuts modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 25 octobre 1990, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 160 du 3 avril 1991, en date du 15 juin 1995, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 463 du 18 septembre 1995, en date du 14 décembre 2000, la société adoptant la dénomination de "EXOBOIS HOLDING", publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 548 du 19 juillet 2001, en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 477 du 28 mars 2007. Enfin, les statuts ont été modifiés

sivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, intervenant en remplacement de Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, empêché, à qui est resté la minute, en date du 11 avril 2007, la société adoptant sa dénomination actuelle de "EXOBOIS", publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1 292 du 28 juin 2007.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 JUIL. 2010.

EXOBOIS

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010101230/25.

(100113454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Forteresse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 65.117.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100697/10.

(100113554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**FRM Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 58.158.

Les comptes annuels au 28/02/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100699/10.

(100113706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Future Development International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 94.482.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010100700/10.

(100113869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**ACOLIN Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 135.674.

*Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 14. Mai 2010*

Aus den Beschlüssen der Generalversammlung der Acolin Fund Management S.A. vom 14. Mai 2010 ergibt sich, dass folgende Entscheidungen getroffen wurden:

Die Generalversammlung hat beschlossen:

1. die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Heinz P. Gloor, Herrn Daniel Häfele, Herrn Michael Sanders und Herrn Helmut Hohmann bis zur jährlichen Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2010 (zweitausendzehn) befindet zu verlängern.

Darüber hinaus nimmt die Generalversammlung den Rücktritt des Verwaltungsratsmitglieds Herr Bob Torkelund zur Kenntnis. Als neues Verwaltungsratsmitglied wird mit sofortiger Wirkung und bis zur jährlichen Generalversammlung,

die über das Geschäftsjahr 2010 (zweitausendzehn) befindet Herr Reinhard Krafft, geboren am 21. Juli 1964 in Athen, Griechenland und ansässig in 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg bestellt.

2. den Auftrag von Pricewaterhouse Coopers, Réviseur d'entreprises, 400, route d'Esch, L-1150 Luxembourg bis zur Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2010 (zweitausendzehn) befindet, zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. Mai 2010.

Acolin Fund Management S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2010102016/24.

(100113309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**G.O. IB - Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 98.692.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour G.O. IB - Luxembourg One S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010100702/12.

(100113632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Gamma III S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 126.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GAMMA III S.C.A. SICAR*

*United International Management S.A.*

Référence de publication: 2010100703/12.

(100113591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**GAM S.A. General Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 139.748.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.*

*Luxembourg*

Référence de publication: 2010100708/11.

(100113449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Azurra S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 71.687.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 22 avril 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, déclaré ouverte la liquidation de la société:

- AZURRA SA., dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 12 juin 2006 (RC B 71 687).

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, 1<sup>er</sup> juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et a chargé Me Régua AMIALI, avocate à la Cour, demeurant à Esch-Sur-Alzette, de reprendre sa fonction de liquidateur.

Pour extrait conforme  
Me Régua AMIALI  
48-52, rue du Canal  
L-4050 Esch-Sur-Alzette  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010101157/19.

(100113824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**GAM S.A. General Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 139.748.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.  
Luxembourg

Référence de publication: 2010100709/11.

(100113450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Gefcor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2010100711/10.

(100113703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Gesin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.953.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
GESIN S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010100712/12.

(100113528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**CDO SOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.837.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 1<sup>er</sup> juin 2010, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

- Nomination de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Benoit Chéron, avec adresse au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

- Renouvellement du mandat de DELOITTE S.A., avec adresse au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010101544/21.

(100114372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Groupe CNS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 92.589.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.  
Luxembourg

Référence de publication: 2010100715/11.

(100113451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Gunnebo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuenger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 12.035.

---

L'an deux mille dix, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société de droit néerlandais GUNNEBO HOLDING NEDERLAND BV, établie et ayant son siège social à 60 Mercuriusstraat, 7006 RM Doetichem, Pays-Bas et immatriculée au Centraal Gelderland à Arnhem aux Pays-Bas sous le numéro 09004611,

ici représentée par Monsieur Laurent FABBRI, salarié, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à elle.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare être le seul associé suite à la cessions de parts ci-après spécifiées dans la société à responsabilité limitée "GUNNEBO LUXEMBOURG S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuenger Heck,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 12035, constituée suivant un acte reçu par Maître Lucien-Jean-Mathias Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 1974, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 135 du 12 août 1974 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 19 août 2009, publié au Mémorial numéro 1766 du 12 septembre 2009.

Ensuite la comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social suite aux cessions de parts ci-après spécifiées, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La société de droit néerlandais GUNNEBO HOLDING NEDERLAND BV, pré-qualifiée, déclare que Madame Annette Arendt, demeurant à L-1537 Luxembourg, 14, rue des Foyers, lui a cédé UNE (1) part sociale qu'elle détenait dans la pré-dite société "GUNNEBO LUXEMBOURG S.à r.l.", aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 3 juin 2010, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré.

L'associée unique déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société et déclare accepter ladite cession.

Le cessionnaire la société de droit néerlandais GUNNEBO HOLDING NEDERLAND BV, pré-nommée, entrera en jouissance de la part d'intérêt cédée et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant la subrogeant dans ses droits.

3.- Suite à ce qui est dit ci-dessus, la répartition des parts sociales est dès lors la suivante:

La société de droit néerlandais GUNNEBO HOLDING NEDERLAND BV, DEUX MILLE (2.000) parts sociales en pleine propriété;

TOTAL: DEUX MILLE (2.000) parts sociales.

#### *Deuxième résolution*

Suite à ce qui est dit ci-dessus, l'associée unique décide d'enlever la répartition des parts sociales des statuts et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**"Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros cinquante cents (EUR 12,50) chacune, entièrement libérées."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L.Fabbri, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8973. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100718/60.

(100113877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

### **Creos Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 4.513.

In the year two thousand and ten, the first of July;

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Creos Luxembourg S.A.", a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 4.513, incorporated pursuant to a notarial deed on 28 March 1931, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 23 April 1931, number 30. The articles of association have been amended for the last time on 2 June 2010, pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Creos").

The meeting was opened at 10.30 a.m., with Mr. Etienne Scheider, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Michel Schaus, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Carsten Opitz, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Approval of the contribution (apport de branche d'activités) by Creos Luxembourg S.A. of its Sales Activities to Luxgas S.à r.l., in accordance with the Contribution Plan, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 31 May 2010, number 1126;

2. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That out of seven million nine hundred fifty-four thousand fifty (7,954,050) shares representing the whole corporate capital, seven million eight hundred thirty-two thousand nine hundred seventy (7,832,970) shares are present or represented at the present meeting which had been convened by registered mail sent to all the shareholders of the Company on 22 June 2010.

IV. That the present meeting, representing more than fifty percent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Approval of the contribution (apport de branche d'activités) by Creos Luxembourg S.A. of its Sales Activities to Luxgas S.à r.l., in accordance with the Contribution Plan published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

WHEREAS, the general meeting had due knowledge of:

- the contribution plan dated as of 21 May 2010 (the "Contribution Plan"), as it has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations as of 31 May 2010, number 1126 and pursuant to which CREOS contributes without dissolution, its Sales Activities (as such term is defined therein), and particularly all the assets and liabilities related to such activities to LUXGAS S.à r.l., a company incorporated as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 152214, and having its registered office at L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison, Grand-Duchy of Luxembourg ("LUXGAS");

- the respective annual accounts of the last three financial years of CREOS and interim accounts of LUXGAS;

- the respective management reports of LUXGAS and CREOS, dated both 21 May 2010, in accordance with article 293 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as subsequently modified (the "Law");

- the auditor report, dated 28 May 2010, in accordance with articles 308bis-3 and 294 of the Law.

WHEREAS, the general meeting confirmed that in accordance with article 295 of the Law, the documents listed here above were at the disposal of the shareholders at the registered office of CREOS at least one month prior to this general meeting;

WHEREAS, the general meeting confirmed that from the date of the present deed and under the conditions provided in the Contribution Plan all rights and obligations towards third parties in relation to the Sales Activities will be taken over by LUXGAS and LUXGAS will assume all the liabilities and payment obligations of the Sales Activities as its own;

WHEREAS, the general meeting further confirmed that such contribution of branch of activities has been submitted to the provisions of articles 285 to 308, except 303, of the Law and that such contribution will therefore lead to the contribution ipso jure of all the assets and liabilities related to the branch of activities to LUXGAS in accordance with article 308bis-3 of said Law.

#### *Sole resolution*

The general meeting resolved to approve the contribution of the Sales Activities as outlined above and the related Contribution Plan.

This resolution was adopted by seven million eight hundred thirty-two thousand nine hundred seventy (7,832,970) votes in favor, zéro (0) votes against and zéro (0) abstentions.

WHEREOF this deed is drawn up in Strassen, at the registered office of the company, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the persons signed together with the notary this deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille dix, le premier jour du mois de juillet;

Par-devant la soussignée, Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg;

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Creos Luxembourg S.A.», une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4.513, constituée suivant acte notarié en date du 28 mars 1931, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, en date du 23 avril 1931, numéro 30. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 2 juin 2010 suivant acte reçu par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après «Creos»).

L'assemblée a été ouverte à 10.30 heures, sous la présidence de Monsieur Etienne Scheider, résidant à Luxembourg; lequel a désigné comme secrétaire Monsieur Michel Schaus, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Carsten Opitz, résidant à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Approbation de l'apport de Creos Luxembourg S.A. de ses Activités de Vente à Luxgas S.à r.l., conformément au Projet d'Apport publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 mai, 2010, numéro 1126;

2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que sur sept millions neuf cent cinquante-quatre mille cinquante (7.954.050) actions représentant l'intégralité du capital social, sept millions huit cent trente-deux mille neuf cent soixante-dix (7.832.970) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée convoquée par lettre recommandée envoyée à tous les actionnaires en date du 22 juin 2010.

IV. Que la présente assemblée, réunissant plus que la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a demandé au notaire d'acter la résolution suivante:

Approbation de l'apport par Creos Luxembourg S.A. de ses Activités de Vente à Luxgas S.à r.l., conformément au Projet d'Apport publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a eu dûment connaissance:

- du projet d'apport établi en date du 21 mai 2010 (le «Projet d'Apport»), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 mai 2010, numéro 1126 et selon lequel CREOS apporte, sans dissolution, ses Activités de Vente (comme ce terme y est défini) et en particulier tous les actifs et passifs liés à ces activités à Luxgas S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg et ayant son siège social à L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152214 («LUXGAS»)

- les comptes annuels respectifs des trois derniers exercices sociaux de CREOS et les comptes intérimaires de LUXGAS;

les rapports respectifs des organes de gestion de LUXGAS et de CREOS, en date du 21 mai 2010, conformément à l'article 293 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la «Loi»);

- les rapports du réviseur d'entreprises en date du 28 mai 2010, conformément aux articles 308bis-3 et 294 de la Loi;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a confirmé que, conformément à l'article 295 de la Loi, les documents énumérés ci-dessus étaient à la disposition des actionnaires au siège social de CREOS au moins un mois avant cette assemblée générale;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a confirmé qu'à compter de la date du présent acte et sous les mêmes conditions prévues dans le Projet d'Apport, tous droits et obligations relatifs aux Activités de Vente vis-à-vis de tiers seront pris en charge par LUXGAS qui assumera comme ses dettes propres toutes les dettes et obligations de paiement des Activités de Vente.

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a confirmé ensuite que cet apport a été soumis aux dispositions des articles 285 à 308, à l'exception de l'article 303 de la Loi et que cet apport engendra l'apport de plein droit de tous les actifs et les passifs qui se rattachent à la branche d'activités, à LUXGAS, conformément à l'article 308bis-3 de la Loi.

*Unique Résolution*

L'assemblée générale a décidé d'approuver l'apport des Activités de Vente comme indiqué ci-dessus ainsi que le Projet d'Apport y afférent.

Cette résolution a été adoptée par sept millions huit cent trente-deux mille neuf cent soixante-dix (7.832.970) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstentions.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. SCHNEIDER, M. SCHAUS, C. OPITZ, P. HAMACHER, C. LUX, P. PUTZ, F. W. GIELEN, M. ENTRINGER, J. JOHANNNS, P. STEICHEN, G. MICHELS, Y. WEIS, S. KAUFMANN, F. BOHLER, A. HAAS, G. LINSTER, M. JAKOBS, J. STRAUS, J. SCHILTZ, C. STOCKREISER, L. OBERHAG, A. PÜTZ, R. SHINN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2010. LAC/2010/29239. Reçu soixante quinze euros €75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010102262/145.

(100115097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Habentia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3855 Schifflange, 70-72A, Cité Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 87.061.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100721/10.

(100113505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Hamburg Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 46.656.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100722/10.

(100113259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**HMD Investissements S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 109.703.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010100729/10.

(100113635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Grayson Investment Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 123.551.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010, il a été convenu ce qui suit:

La démission de M. Christian Reichart, administrateur, 42, In der Halde, FL-9492 Eschen, est acceptée avec effet immédiat.

La démission de M. Hans-Joachim Mechnig, administrateur, 46, Tröxlegass, FL-9494 Schaan, est acceptée avec effet immédiat.

Sont élus nouveaux administrateurs:

Mme Kerstin Schwald, administrateur,  
née le 03.07.1973 à Bludenz - Autriche,  
demeurant Drechslergasse 1, FL - 9490 Vaduz

M. Rupert Neudorfer, administrateur,  
né le 17.12.1969 à Vienne - Autriche  
demeurant Landstrasse 39, FL - 9490 Vaduz

leurs mandats prendront fin le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

GRAYSON INVESTMENT GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2010102080/24.

(100113708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Immo Sebastiani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7470 Saeul, 27A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 104.928.

---

Les comptes annuels de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 juillet 2010.

Pour IMMO SEBASTIANI S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010100731/13.

(100113603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Innovation et Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.552.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2010100732/11.

(100113453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Innovation et Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.552.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2010100733/11.

(100113466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Concordia Holding (LUX), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.827.

---

*Extrait de la cession des parts sociales portant à publication en date du 12 juillet 2010 à Luxembourg ville*

1. En vertu d'une convention de cession de parts sociales en date du 12 juillet 2010, la société CONCORDIA HOLDING, établie et ayant son siège au à L-2132 Luxembourg, 24 Avenue Marie Thérèse, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B123584 cède à la société de droit du Panama MONEGATE HOLDING S.A. établi et ayant son siège social à East 53<sup>rd</sup> Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2<sup>nd</sup> FLOOR, City of Panama République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous le numéro 17.176 des parts sociales au nombre de CINQ CENTS (500) représentant l'intégralité du capital social de la société CONCORDIA HOLDING (LUX).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010101202/19.

(100113537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**International Business Consultancy (BeNeLux) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.626.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2010100734/12.

(100113434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**International Sailing Boats Holdco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.025.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53968 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010100736/10.

(100113652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Landry S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. Landry Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 97.689.

---

L'an deux mille dix.

Le trente juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LANDRY HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 97.689,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 60 du 16 janvier 2004,

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT DIX (310) actions, d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-), représentant l'intégralité du capital de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 4 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement. La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger";

3) Modification de la dénomination de la société en LANDRY S.A. Modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de LANDRY S.A..

4) Modification de l'article 5 des statuts avec suppression de toute référence à un capital autorisé.

5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société anonyme de participations financières, à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de LANDRY HOLDING S.A. en LANDRY S.A., de sorte que l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LANDRY S.A.

#### *Quatrième résolution*

Le capital autorisé n'ayant plus raison d'être, l'assemblée décide de supprimer les alinéas 4, 5, 6 et 7 de l'article cinq (5) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8305. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010101766/86.

(100114388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**ID Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 68.546.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2010100737/11.

(100113452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Immobilière Feidt & Thill S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 85.761.

---

Les comptes annuels de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 juillet 2010.

Pour IMMOBILIERE FEIDT & THILL S.A.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010100738/13.

(100113602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Immobilière Johny Maréchal, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.477.

---

En date du 26 juillet 2010, la société accepte les cessions de parts sociales suivantes:

GROUPE MARECHAL S.à r.l., société de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B119267, représentée par son gérant Monsieur Nico MARECHAL, demeurant à L-9189 Vichten, 1, Um Knapp,

cède et transporte par les présentes, sous les garanties de droit, soixante dix parts sociales qu'elle détient dans la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE JOHNY MARECHAL, société de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140477,

à

Monsieur Johny MARECHAL, né le 8 août 1979 à Ettelbruck, demeurant à L-9188 Vichten, 8, Rue de la Chapelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010100739/17.

(100113523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**J.S.E. Immobilière sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 71.193.

---

Les comptes annuels de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2010.

Pour J.S.E. IMMOBILIERE sàrl

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010100755/13.

(100113604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

**Immobilière Napoléon, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2331 Luxembourg, 22, rue Albert Philippe.

R.C.S. Luxembourg E 2.263.

*Extraits des résolutions des associés du 1<sup>er</sup> juin 2010*

Le siège social de la société est transféré de L-1243 Luxembourg, 63, rue Felix De Blochhausen à L-2331 Luxembourg, 22, rue Albert Philippe.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour Immobilière Napoléon SCI, société civile

Bernard & Associés, société civile

Référence de publication: 2010100740/14.

(100113571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

**Affini Asia Pacific II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.378.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of July,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- Korea Cosmetic Holdings Ltd., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman, KY1-1111, Cayman Islands, registered under number Ct-153653,

- TAD Holding Ltd., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, Uglan House, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and

- Marathon Special Opportunity Master Fund Ltd, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office c/o Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, P.O. Box 31106SMB, Safehaven Corporate Centre, West Bay Road, Grand Cayman, Cayman Islands.

All here represented by M<sup>e</sup> Thomas ROBERDEAU, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole actual shareholders of "Affini Asia Pacific II", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, enacted on 23 March 2005, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 846 of 6 September 2005, page 40.572 and seq. and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 107.378, amended by a notarial deed of Me Henri Hellinckx, notary, enacted on 29 March 2005, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 944 of 26 September 2005, page 45.295 and seq., amended by a notarial deed of the undersigned notary, enacted on 5 September 2005 and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 587 of 21 March 2005, page 28.169 and seq., amended by a notarial deed of the undersigned notary, enacted on 12 September 2005 and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 39 of 6 January 2006, page 1.832 and seq., amended by a notarial deed of the undersigned notary enacted on 16 September 2005 and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 123 of 18 January 2006, page 5.876 and seq., amended by a notarial deed of the undersigned notary enacted on 21 December 2009 and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 400 of 24 February

2010, page 19.175 and seq., and lastly amended by a notarial deed of the undersigned notary enacted on 19 January 2010 and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 662 of 29 March 2010, page 31.752 and seq. (the “Company”).

- that the shareholders, representing the whole capital of the Company, declared that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiver by the shareholders of the 15/30 days prior notice in writing of the redemption of Class B Shares provided for by article 8.3. of the articles of association of the Company;
2. Redemption and cancellation of 150 (one hundred fifty) Class B Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, constituting all the Class B Shares, in accordance with article 8 of the articles of association of the Company;
3. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,750 (three thousand seven hundred fifty euros) so as to reduce it from its current amount of EUR 18,750 (eighteen thousand seven hundred fifty euros) to EUR 15,000 (fifteen thousand euros);
4. Approval of the allocation of the redemption price per shareholder, as determined by the Company, on a non pro rata basis, subject to unanimous consent of the shareholders (the “Redemption Price Per Shareholder”);
5. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the decrease of the share capital; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing shareholders the following resolutions have been taken:

*First resolution*

All the shareholders declare to waive their right to receive a 15 to 30 days Company Redemption Notice in accordance with article 8.3 of the articles of association of the Company, so that the Company is duly authorized to redeem and cancel all the Class B Shares and the shareholders of the Company hereby recognize that they have been validly informed on the type and number of shares to be redeemed.

*Second resolution*

The General Meeting of shareholders resolved to redeem all the 150 (one hundred fifty) Class B Shares, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, followed by the immediate cancellation of all the 150 (one hundred fifty) Class B Shares.

There shall be paid in consideration of the redemption of all the Class B shares a total amount of USD 217,786.48 (two hundred seventeen thousand seven hundred eighty six US dollars and forty eight cents). In accordance with article 8.5 of the articles of association of the Company, this amount (i) shall not be less than the aggregate of the nominal value of the said Shares and the amount of any dividends or distributions which have been declared or have accrued in respect of such Share but have not been paid and (ii) shall be limited to and made by using sums available for distribution. In accordance with article 8.5 of the articles of association of the Company, this amount will not be, for the purposes of the present redemption, allocated on a pro rata basis.

*Third resolution*

Further to the redemption of all the Class B Shares and the subsequent cancellation of the said Shares, the General Meeting of shareholders resolved to decrease the share capital of the Company accordingly by an amount of EUR 3,750 (three thousand seven hundred fifty euros) so as to reduce it from its current amount of EUR 18,750 (eighteen thousand seven hundred fifty euros) to EUR 15,000 (fifteen thousand euros).

*Fourth resolution*

The General Meeting of shareholders declare that the Redemption Price Per Shareholder shall be paid on a non pro rata basis, in accordance with the unanimous consent of the shareholders and as determined in the document approved by the Company which will remain attached to the present deed for purpose of the registration.

The General Meeting of shareholders declare that repayment may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed or duly accounted for.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing resolution and the decrease having been fully carried out, the General Meeting of shareholders resolved to amend article 5.1 of the articles of association to read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital of the Company is set at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) divided into one hundred fifty (150) Class C Shares, one hundred fifty (150) Class D Shares, one hundred fifty (150) Class E Shares and one hundred fifty (150) Class F Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), each, all of which are fully paid up”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le 8 juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu,

- Korea Cosmetic Holdings Limited, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit des Iles Cayman, ayant son siège social au Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, P.O Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro Ct-153653,

- TAD Holding Limited, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit des Iles Cayman, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, Ugland House, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, et

- Marathon Special Opportunity Master Fund Limited, une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, P.O. Box 31106SMB, Safehaven Corporate Centre, West Bay Road, Grand Cayman, Iles Cayman.

Tous ici représentés par Me Thomas ROBERDEAU, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé..

Les dites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées, telles que décrits ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- ils sont les seuls associés actuels de la société «Affini Asia Pacific II», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 23 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 846 en date du 6 septembre 2005, pages 40.572 et suivantes, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 107.378, modifiée par un acte notarié de Me Henri Hellinckx, notaire, en date du 29 mars 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 944 en date du 26 septembre 2005, pages 45.295 et suivantes, modifiée par un acte notarié du notaire instrumentaire en date du 5 septembre 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 587 en date du 21 mars 2005, pages 28.169 et suivantes, modifiée par un acte notarié du notaire instrumentaire du 12 septembre 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 39 du 6 janvier 2006, pages 1.832 et suivantes, modifiée par un acte notarié du notaire instrumentaire du 16 septembre 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 123 du 18 janvier 2006, pages 5.876 et suivantes, modifiée par un acte notarié du notaire instrumentaire du 21 décembre 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 400 du 24 février 2010, pages 19.175 et suivantes et finalement modifiée par un acte notarié du notaire instrumentaire du 19 janvier 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 662 du 29 mars 2010, pages 31.752 et suivantes (la "Société").

- les associés, représentant la totalité du capital de la société, déclarent que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation par les associés à la convocation écrite de 15 à 30 jours préalable au rachat des Parts Sociales de Classe B en vertu de l'article 8.3 des statuts de la Société;

2. Rachat et annulation des 150 (cent cinquante) Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, constituant la totalité des parts sociales de Classe B, conformément à l'article 8 des statuts de la Société;

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 3.750 (trois mille sept cent cinquante euros) pour le réduire de son montant actuel de EUR 18.750 (dix-huit mille sept cent cinquante euros) à EUR 15.000 (quinze mille euros);

4. Approbation de la distribution du prix de rachat par les associés, tel que déterminé par la Société sur une base non proportionnelle suivant accord unanime des détenteurs de parts sociales (le «Prix de Rachat Par Détenteur de parts sociales»);

5. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société en vue de refléter la réduction du capital social; et

6. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Tous les associés déclarent avoir renoncé à leur droit de recevoir une Convocation de Rachat de la Société de 15 à 30 jours conformément à l'article 8.3 des statuts de la Société, de sorte que la Société est valablement autorisée à racheter et annuler toutes les Parts Sociales de Classe B et que les associés de la Société reconnaissent expressément avoir été valablement informés de la classe et du nombre de parts sociales à rachetées.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale des associés a décidé de racheter la totalité des 150 (cent cinquante) Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, suivie de l'annulation immédiate des 150 (cent cinquante) Parts Sociales de Classe B.

Il sera versé en considération du rachat de l'ensemble des Parts Sociales de Classe B un montant total de USD 217.786,48 (deux cent dix sept mille sept cent quatre vingt six US dollars et quarante huit cents). Conformément à l'article 8.5 des statuts de la Société, le montant (i) ne sera pas inférieur au total de la valeur nominale de ces Parts Sociales et du montant de tout dividende ou distribution ayant été déclaré ou s'étant accumulé à l'égard de ces Parts Sociales mais n'ayant pas été payé et (ii) sera limité à et effectué en utilisant des sommes disponibles à la distribution. Conformément à l'article 8.5 des statuts de la Société, ce montant ne sera pas, pour les besoins du présent rachat, alloué sur une base proportionnelle.

#### *Troisième résolution*

Suite au rachat de l'ensemble des Parts Sociales de Classe B et l'annulation subséquente desdites Parts Sociales, l'Assemblée Générale des associés a décidé de réduire le capital social de la Société en conséquence d'un montant de EUR 3.750 (trois mille sept cent cinquante euros) pour le réduire de son montant actuel de EUR 18.750 (dix-huit mille sept cent cinquante euros) à EUR 15.000 (quinze mille euros).

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale des associés déclare que le Prix de Rachat par Associé est alloué, sur une base non proportionnelle, suivant l'accord unanime des associés de la Société et suivant un document approuvé par la Société, lequel restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Assemblée Générale des associés déclare que le paiement s'effectuera après que le paiement de toutes les créances détenues par les créanciers de la Société aient été dûment effectué ou comptabilisé.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale des associés a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

“ **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000.-) divisé en cent cinquante (150) parts sociales de Classe C, cent cinquante (150) parts sociales de Classe D, cent cinquante (150) parts sociales de Classe E et cent cinquante (150) parts sociales de Classe F, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25.-) chacune, et toutes entièrement libérées».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ trois mille euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Signé: T. ROBERDEAU, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30972. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010101449/202.

(100114632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**ING RE NPF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.079.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100744/10.

(100113494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**ING RE NPF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.084.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100746/10.

(100113343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Intermaritime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 67.843.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100751/10.

(100113465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Lanett Investment Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 123.603.

---

suite à une réunion du conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010, il a été convenu ce qui suit:

La démission de M. Christian Reichart, administrateur, 42, In der Halde, FL-9492 Eschen, est acceptée avec effet immédiat.

La démission de M. Hans-Joachim Mechnig, administrateur, 46, Tröxlegass, FL-9494 Schaan, est acceptée avec effet immédiat.

Sont élus nouveaux administrateurs:

Mme Kerstin Schwald, administrateur,

née le 03.07.1973 à Bludenz - Autriche,

demeurant Drechslergasse 1, FL - 9490 Vaduz

M. Rupert Neudorfer, administrateur,

né le 17.12.1969 à Vienne - Autriche

demeurant Landstrasse 39, FL - 9490 Vaduz

leurs mandats prendront fin le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.  
LANETT INVESTMENT GROUP S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010102117/24.

(100113702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Kirchberg Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 78.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010100760/10.

(100113435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Kirchberg Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 78.188.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 14 juin 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 14 juin 2010, que:

L'Assemblée a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Jérôme Wunsch comme Administrateur de la Société, en date du 29 janvier 2010, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

KIRCHBERG CONSULTING S.A.

François Georges / Jérôme Wunsch

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010100761/17.

(100113694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**School 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 1.796.888,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 129.563.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of the month of July.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Apax US VII, L.P., an exempted limited partnership with registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Island, and registered at the Cayman Island under the number WK-17014, represented by Elisabeth Adam, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 21 July 2010 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder and holding all the two million nineteen thousand nine hundred and thirty-six (2,019,936) shares (parts sociales) in issue in "School 1 S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée organised under Luxembourg law, having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 129563, incorporated on 15<sup>th</sup> June 2007 by deed of Me Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1787 of 23<sup>rd</sup> August 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 30<sup>th</sup> November 2009 by deed of Me Gérard Lecuit, published in the Mémorial number 294 dated 10<sup>th</sup> February 2010.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

1) The shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II) The items on which resolutions are to be passed are the following:

(1) Acknowledgement of net profits and premium as at 20 July 2010;

(2) Decision to repurchase all the two hundred twenty-three thousand forty-eight (223,048) Class D Preferred Shares in issue in the Company of a par value of one Euro (€1.-) each, at the Cancellation Value per Share (being the Total Cancellation Value divided by the number of Class D Preferred Shares) pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class D Preferred Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company; express approval and waiver of any rights by the sole holder of any other classes of shares; approval of the Available Amount and the Cancellation Value per Share; acceptance of the repurchase of all Class D Preferred Shares by the Class D Preferred Shareholder; cancellation of all two hundred twenty-three thousand forty-eight (223,048) outstanding Class D Preferred Shares so repurchased and consequential reduction of the legal reserve and allocation to the freely distributable reserves; approval of the payment of the Cancellation Value per Share to the (former) holder of the Class D Preferred Shares in cash, allocation between premium and net profits;

(3) Consequential amendment of the first paragraph of Article 5.1 of the articles of association of the Company so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, and deletion of reference to the "Class D Preferred Shares" which shall read as follows:

**Art. 5.1. "Subscribed share capital".** The Company's corporate capital is fixed at one million seven hundred ninety-six thousand and eight hundred eighty-eight Euros (EUR 1,796,888) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and two hundred twenty-three thousand forty-eight (223,048) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"); two hundred twenty-three thousand forty-eight (223,048) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"); two hundred twenty-three thousand forty-eight (223,048) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"); two hundred twenty-three thousand forty-eight (223,048) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"); two hundred twenty-three thousand forty-eight (223,048) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"); two hundred twenty-three thousand forty-eight (223,048) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"); two hundred twenty-three thousand forty-eight (223,048) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares"); two hundred twenty-three thousand fifty-two (223,052) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares"), together with the Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares, Class H Preferred Shares (the "Preferred Shares"), representing a total of one million seven hundred ninety-six thousand and eight hundred eighty-eight (EUR 1,796,888) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

After approval of the foregoing, the following resolutions were adopted by the sole shareholder of the Company:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder acknowledged that as at 20 July 2010, the Company has net profits and an available premium of approximately twenty-one million eight hundred seventy-one thousand nine hundred forty Euros and seventeen cents (€ 21,871,940.17).

The Sole Shareholder resolved to approve the repurchase of all two hundred twenty-three thousand forty-eight (223,048) Class D Preferred Shares in issue in the Company of a par value of one Euro (€1.-) each, at the Cancellation Value per Share pursuant to the articles of association of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class D Preferred Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company. The Sole Shareholder approved the Available Amount of twenty-one million eight hundred seventy thousand six hundred ninety Euros and seventeen cents (€ 21,870,690.17).

The Sole Shareholder resolved to approve the Available Amount set at twenty-one million eight hundred seventy thousand six hundred ninety Euros and seventeen cents (€ 21,870,690.17). The Sole Shareholder noted however that the cash available after payment of the running costs amounts to thirteen million nine hundred forty thousand eight hundred seventy Euro and sixty-nine cents (€ 13,940,870.69) (the "Maximum Amount"). The Sole Shareholder resolved the payment thereof to the Class D Preferred Shareholder.

The Sole Shareholder noted the acceptance by the Class D Preferred Shareholder to the repurchase of all Class D Preferred Shares at the Maximum Amount. The Sole Shareholder further noted the express approval and the waiver of any rights by the holder of any other classes of shares.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to cancel all two hundred twenty-three thousand forty-eight (223,048) Class D Preferred Shares repurchased and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of two hundred twenty- three thousand forty-eight Euros (€ 223,048) from its current amount in order to bring it to one million seven hundred ninety-six thousand and eight hundred eighty-eight Euros (EUR 1,796,888).

The Sole Shareholder resolved to reduce the legal reserve account by an amount of twenty-one thousand fifty-four Euros and eighty cents (€ 21,054.80) to reflect the share capital reduction and to allocate such amount to the freely distributable reserves account of the Company.

The Sole Shareholder resolved to allocate the Maximum Amount as to two hundred twenty-three thousand forty-eight Euros (€ 223,048) to the share capital (as per the share capital reduction), as to thirteen million seven hundred seventeen thousand eight hundred twenty-two Euros and sixty-nine cents (€ 13,717,822.69) to net profits.

The sole shareholder finally resolved to amend paragraph 1 of Article 5.1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately € 1,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Apax US VII, L.P., un exempted limited partnership (société en commandite exemptée) ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïman, et immatriculée aux Iles Caïman sous le numéro WK-17014, représentée par Elisabeth Adam, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 juillet 2010 (ladite procuration devant être enregistrée avec le présent acte), étant l'associé unique et détenant la totalité des deux millions dix-neuf mille neuf cent trente-six (2.019.936) parts sociales émises dans «School 1 S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129563, constituée en date du 15 juin 2007 suivant acte de Me Henri Hellinckx, résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1787 du 23 août 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu le 30 novembre 2009 suivant acte de Me Gérard Lecuit, publié au Mémorial numéro 294 daté du 10 février 2010.

La partie comparante a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'associé détient la totalité des parts sociales émises dans la Société, de sorte que les résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

(1) Reconnaissance des bénéfices nets et des primes en date du 20 juillet 2010;

(2) Décision de racheter la totalité des deux cent vingt-trois mille quarante-huit (223.048) Parts Sociales Privilégiées de Classe D émises dans la Société d'une valeur nominale d'un euro (€1.-) chacune, à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (étant la Valeur d'Annulation Totale divisée par le nombre de Parts Sociales Privilégiées de Classe D) conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de la totalité des Parts Sociales Privilégiées de Classe D émises et par conséquent à la liquidation de l'entière d'une classe parts sociales de la Société; accord express et renonciation à tous les droits par l'unique détenteur de toute(s) autre(s) classe(s) de parts sociales; approbation du Montant Disponible et de la Valeur d'Annulation par Part Sociale; acceptation du rachat de la totalité des Parts Sociales Privilégiées de Classe D; annulation de la totalité des deux cent vingt-trois mille quarante-huit (223.048) Parts Sociales Privilégiées de Classe D en circulation ainsi rachetées et réduction corrélative de la réserve légale et affectation aux réserves librement distribuables; approbation du paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale au (à l'ancien) détenteur des Parts Sociales Privilégiées de Classe D en espèces, répartition entre prime et bénéfices nets;

(3) Modification corrélative du premier paragraphe de l'Article 5.1 des statuts de la Société aux fins de prévoir le montant du nouveau capital social émis de la Société, et suppression de la référence aux «Parts Sociales de Classe D» afin qu'il se lise comme suit:

**Art. 5.1. «Capital social souscrit».** Le capital social de la Société est fixé à un million sept cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-huit euros (EUR 1.796.888) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et deux cent vingt-trois mille quarante-huit (223.048) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»); deux cent vingt-trois mille quarante-huit (223.048) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B»); deux cent vingt-trois mille quarante-huit (223.048) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe C»); deux cent vingt-trois mille quarante-huit (223.048) parts sociales privilégiées de classe E (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»); deux cent vingt-trois mille quarante-huit (223.048) parts sociales privilégiées de classe F (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe F»); deux cent vingt-trois mille quarante-huit (223.048) parts sociales privilégiées de classe G (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe G»); deux cent vingt-trois mille quarante-huit (223.048) parts sociales privilégiées de classe H (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe H»); deux cent vingt-trois mille cinquante-deux (223.052) parts sociales privilégiées de classe I (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe I»), ensemble avec les Parts Sociales Privilégiées de Classe A, les Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les Parts Sociales Privilégiées de Classe C, les Parts Sociales Privilégiées de Classe E, les Parts Sociales

Privilégiées de Classe F, les Parts Sociales Privilégiées de Classe G, les Parts Sociales Privilégiées de Classe H (les «Parts Sociales Privilégiées»), représentant au total un million sept cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-huit (1.796.888) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et entièrement libérées.

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique de la Société:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique reconnaît qu'en date du 20 juillet 2010, la Société a des bénéfices nets et des primes d'émission d'un montant approximatif de vingt et un millions huit cent soixante et onze mille neuf cent quarante euros et dix-sept cents (€ 21.871.940,17).

L'Associé Unique a décidé d'approuver le rachat de la totalité des deux cent vingt-trois mille quarante-huit (223.048) Parts Sociales Privilégiées de Classe D émises dans la Société d'une valeur nominale d'un euro (€1.-) chacune, à la Valeur d'Annulation par Part Sociale conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de la totalité des Parts Sociales Privilégiées de Classe D émises et par conséquent à la liquidation de l'entière d'une classe de parts sociales de la Société. L'Associé Unique a approuvé le Montant Disponible de vingt et un millions huit cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-dix euros et dix-sept cents (€ 21.870.690,17).

L'Associé Unique a décidé d'approuver le Montant Disponible fixé à vingt et un millions huit cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-dix euros et dix-sept cents (€ 21.870.690,17). L'Associé Unique a cependant noté que les liquidités disponibles après paiement des frais courants s'élèvent à treize millions neuf cent quarante mille huit cent soixante-dix euros et soixante-neuf cents (€ 13.940.870,69) (le «Montant Maximum»). L'Associé Unique a décidé le paiement de celui-ci au détenteur des Parts Sociales Privilégiées de Classe D.

L'Associé Unique a noté l'acceptation du détenteur de Parts Sociales Privilégiées de Classe D de racheter la totalité des Parts Sociales Privilégiées de Classe D au Montant Maximum. L'Associé Unique a par ailleurs noté l'accord express et la renonciation à tous les droits du détenteur de toute autre classe de parts sociales.

Ces faits exposés, l'Associé Unique a décidé d'annuler la totalité des deux cent vingt-trois mille quarante-huit (223.048) Parts Sociales Privilégiées de Classe D et de déduire du capital social émis de la Société un montant de deux cent vingt-trois mille quarante-huit euros (€ 223.048) de son montant actuel afin de le porter à un million sept cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-huit euros (€ 1.796.888).

L'Associé Unique a décidé de déduire de la réserve légale un montant de vingt et un mille cinquante-quatre euros quatre-vingt cents (€ 21.054,80) afin de refléter la réduction du capital social et d'affecter ledit montant au compte de réserves librement distribuables de la Société.

L'Associé Unique a décidé d'affecter le Montant Maximum à hauteur de deux cent vingt-trois mille quarante-huit euros (€ 223.048) au capital social (tel que lors de la réduction du capital social), et de treize millions sept cent dix-sept mille huit cent vingt-deux euros et soixante-neuf cents (€ 13.717.822,69) aux bénéfices nets.

Enfin, l'Associé Unique a décidé de modifier le paragraphe 1 de l'Article 5.1 des statuts de la Société tel qu'inscrit à l'ordre du jour.

#### *Coûts et Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de présent acte, sont estimés à approximativement € 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite, le comparant a signé ensemble avec le notaire soussignée le présent acte.

Signé: E.Adam, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8966. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100872/189.

(100113339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

**LexLux2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.  
R.C.S. Luxembourg B 153.850.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100767/10.

(100113312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Linea Grazia, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 65, route d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 120.123.

Les comptes annuels de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 juillet 2010.

Pour LINEA GRAZIA S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010100776/13.

(100113605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Link Multiple S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 69.423.

Le Bilan au 30/06/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100777/10.

(100113555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Glycine S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 101.677.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 16 juin 2010 au siège social que:  
Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration se compose de;

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Président du Conseil;

- Henri GRISIUS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2010:

- Ernst & Young S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2010101678/21.

(100114395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Link Multiple S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Spring Multiple S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 69.423.

Le Bilan au 30/06/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100778/11.

(100113556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Luris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7336 Steinsel, 13B, rue du Soleil.  
R.C.S. Luxembourg B 103.550.

Les comptes annuels de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2010.

*Pour LURIS S.à r.l.*

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010100783/13.

(100113606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Lux-Diffusion, Société Anonyme.**

Siège social: L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.  
R.C.S. Luxembourg B 41.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010100785/10.

(100113626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---

**Fincon Financial Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 86.598.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement du 1<sup>er</sup> juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

1. la société à responsabilité limitée FINCON FINANCIAL CONSULTANCY S.A.R.L., dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 30 juin 2004, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86598.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Isabelle FERAND, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de Luxembourg avant le 22 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Maître Isabelle FERAND

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010101244/20.

(100113653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---